



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

12 août 2021



# Le plan de relance dans les Landes

## Lettre d'information n°14

### SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>2</b>	<b>ÉCOLOGIE.....</b>	<b>3</b>
Ils sont soutenus par l'Etat.....	2	Recyclage foncier des friches- deuxième appel à projets.....	3
		Reconversion des friches polluées- deuxième appel à projets.....	3



# INFORMATIONS GENERALES

## Ils sont soutenus par l'État

**Au titre du guichet tremplin pour la transition écologique des PME**, les entreprises Gallium ingénierie, Mecadaq Group, Bellis , HP fermeture et menuiserie , LAMALO, l'hôtel La petite Couronne, la Pinède Gourmande la SAS la Cantalaoude, TB 3M et la société d'études et réalisations de travaux électriques sont soutenues par l'État.

L'Amicale laïque de Nérac pour ses investissements au village vacances André Garbay à Capbreton, LOR'ANIM, pour ses investissements au village vacances « domaine de Payan » à Luglon et Domolandes sont également soutenues au titre du guichet tremplin.

**Au titre du guichet industrie du futur**, les établissements Lareillet et Compagnie et l'entreprise Pac-Concept recevront une aide pour leurs investissements.

Le PETR Adour Chalosse Tursan pour les anciens abattoirs d'Hagetmau et la SARL Le Raguet ont été retenus à l'**appel à projets « modernisation des abattoirs »**.

La CUMA Protéiol a été retenue au titre de l'appel à projets « **structuration de la filière protéines végétales** ».

**Dans le cadre du déploiement des conseillers numériques dans les Landes**, plusieurs structures ont été retenues.

Tout d'abord, au titre de l'**accord de soutien préalable signé entre l'Etat et le conseil départemental des Landes**, 33 conseillers numériques sont répartis auprès de :

Conseil départemental des Landes (7 conseillers dont 1 pour la MLPH)

Agence landaise pour l'informatique

Office public de l'habitat des Landes

Mont-de-Marsan agglomération

Agglomération du Grand Dax

Communauté de communes du pays Morcenais

Communauté de communes des Landes d'Armagnac

Communauté de communes de Villeneuve en Armagnac Landais

Communauté de communes Chalosse Tursan

Communauté de communes Coeur Haute Lande

Communauté de communes d'Aire-sur-Adour

Communauté de communes de Mimizan

Communauté de communes Côte Landes Nature

Communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud

Communauté de communes du Seignanx

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Communauté de communes du Pays Tarusate

Communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys

Communauté de communes des Grands Lacs

Communauté de communes Terres de Chalosse

les PEP40

le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

le comité départemental olympique sportif (CDOS)

la SMALAH

L'Etabli

La Cowo

Traverses Parcours

Par ailleurs, un **accord de soutien national a été signé entre le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique et trois grands réseaux associatifs : La Croix Rouge, Emmaüs Connect et le Groupe SOS.** Ces trois acteurs associatifs et solidaires ont transmis des projets ambitieux de déploiement national qui visent à déployer 285 conseillers numériques Frances Services au sein de leurs structures locales.

Dans les Landes, deux structures du Groupe SOS ont été retenues :

CADA des Grands Lacs

CADA du Grand Dax

## ÉCOLOGIE

### Lancement du deuxième appel à projets « recyclage foncier des friches »

La première édition du fonds friches a connu un grand succès. Le Gouvernement a décidé de porter à 650 M € l'enveloppe dédiée au recyclage des friches sur le territoire national, dont un fonds friche à hauteur de 589 M € destiné au recyclage foncier pour les projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.

L'enveloppe de cet appel à projets « recyclage foncier des friches » dédiée à la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 29,5 M €.

Les aides du fonds friches « recyclage foncier des friches » s'adressent aux maîtres d'ouvrages des projets d'aménagement : collectivités, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics d'État, ainsi qu'aux entreprises privées (sous conditions).

Comme pour la première édition, les lauréats de l'appel à projet régional bénéficieront de subventions pour les projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques sont déficitaires après prise en compte des subventions publiques, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Pour être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds d'ici 2022.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des dossiers, cliquez sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine [ici](#), dans la rubrique foncier.

Pour déposer les dossiers cliquez [ici](#). La date de clôture est fixée au 8 octobre 2021.

### Lancement du deuxième appel à projets « reconversion des friches polluées »

Cet appel à projets développé par l'ADEME au niveau national, pour la « reconversion des friches polluées », est doté de 30 M €.

Pour cette deuxième édition, il concerne la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels d'installations classées pour l'environnement ou sites miniers nécessitant des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines.

Les projets de reconversion d'une friche polluée sont éligibles pour les usages futurs suivants :

- la création de logements,
- les activités économiques (industrie, tertiaire, commerce, artisanat, logistique, loisirs),
- les équipements publics (à vocation d'enseignements, culturelle, sportive ou récréative),
- les usages alternatifs aux précédents, par exemple de type photovoltaïque,
- la production de biomasse,
- l'espace de nature en ville.

Les dossiers peuvent être déposés par des collectivités locales, des aménageurs publics ou privés, des établissements fonciers d'État ou locaux, des bailleurs sociaux, des promoteurs immobiliers, ou d'autres opérateurs.

La date de clôture est fixée au 8 octobre 2021.

Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité et pour déposer les dossiers cliquez [ici](#)

Contact à l'ADEME Nouvelle-Aquitaine :

**ALEXIS LUNEL**

*Chef de projets Sites et Sols Pollués – Région Nouvelle-Aquitaine  
Service Friches Urbaines et Sites Pollués (SFUSP)*

*Tél : 05 56 33 80 27 / 06.07.70.43.96*



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)